

parts de la ville, et les trouva « bons et bien faits. » Peu de temps après, et en son absence, *Just II de Tournon*, qui était alors lieutenant du Roi dans le Languedoc, vint commander à Lyon, avec le titre de lieutenant et gouverneur pour le Roi en cette ville; il y resta jusqu'à la fin de juillet 1514, époque à laquelle le Roi lui ordonna de retourner en Languedoc. Trivulce revint à Lyon vers la fin de mars 1515, et prit son logement dans le couvent des Cordeliers. Il y avait alors quelque agitation parmi le peuple au sujet des droits d'entrée sur les draps de soie; c'est ce que nous apprend un acte consulaire du 4 avril 1515. « Au sortir du Consulat, est-il dit dans cet acte, un conseiller trouva sur la galerie de l'Hôtel commun, regardant Saint-Nizier, une lettre close ayant pour adresse : « A nos seigneurs les Conseillers et Gouverneurs de la ville de Lion. Seigneurs Consuls qui avez charge de la chose publique, et qui devez estre soigneux du profit et soulagement du pauvre peuple, pour Dieu, ne souffrez faire une si grande playe à la ville que, pour remplir cinq ou six méchans larrons, traistres et suceurs du sang des pauvres, tout vostre populaire soit mis à perpétuelle pauvreté et indigence, et employez nostre bon chevalier et gouverneur le seigneur *Jean-Jacques*; et si vous et luy n'êtes assez forts, nous aurons fer, feu et eau et cœur pour en faire l'exécution si aspre qu'il en sera perpétuelle mémoire, et notez, notez et notez. P. V. P. E. folle et destruite. (r3) ».

---

(13) Le 11 avril 1515, on trouva encore sur la galerie une lettre close écrite en grosses lettres, en laquelle on lisait ce qui suit : « Messieurs, Messieurs, vous ne tenez compte de l'aide que nous vous avons offerte, et tenez votre Conseil sans nous appeller, auquel savez bien que l'on veut excuser ces larrons de la substance et sang du pauvre peuple. Il